

Compte rendu du CA en séance du

31/03/2025

Sont présents :

Membres de droit :

Mme BARON	Principale, Présidente du conseil
M QAOUSS	Principale-adjoint
Mme RAMONET	Secrétaire générale
Mme LE VOURCH	Conseiller Principal d'Education

Représentants élus :

Représentants du personnel enseignant :

Mme STEPHAN

Mme RAJAT

Mme CHEVRONET LOUVET

Mme CADIOU

Représentants des élèves :

Mme CARIOU Yuna

Représentants des parents :

Mme TREBAOL

M DANAIS

Représentante du Conseil Départemental :

Mme LE HIR, adjointe au Président du département

Représentants des personnels ATSS

M. CHRISTOPHE

Invités (n'ayant pas qualité pour participer aux votes) :

M SALIOU Agent Comptable

Mme FOULON stagiaire professeur mathématiques

**Sont excusés et absents :**

M BIHAN (personnalité qualifiée), Mme ROZEC, Mme GOLHEN et Mme LAOT (professeures)

14 membres présents, le quorum étant atteint, la séance débute à 17h55

**Préambule :**

Compte-rendu du dernier CA du 27 février 2025 soumis à l'approbation des membres du CA par Mme BARON

Mme BARON soumet à l'approbation des membres du CA la participation de Mme FOULON, professeur de mathématiques stagiaire, en qualité d'observatrice : validé à l'unanimité

**1. Affaires Pédagogiques**

**1.1 Règlement intérieur**

Ajout d'un 3<sup>ème</sup> régime de sortie

=> Régime 1 (8h20->16h30),

=> Régime 2 (selon emploi du temps habituel)

=> Régime 3 (selon emploi du temps en prenant en compte les modifications d'EDT en fonction des absences des professeurs) :

Ajout précisant l'utilisation des téléphones portables et autres appareils connectés lors des séjours pédagogiques (cf le RI modifié) :

Règlement Intérieur 2025-2026 voté à l'unanimité

## 1.2 Carnets de correspondance

Information donnée sur l'arrêt du carnet de correspondance à la rentrée 2025, remplacé par Pronote et carte d'accès plastifiée avec emploi du temps et régime pour les entrées/sorties.

Approuvé à l'unanimité

## 2 Affaires administratives et financières

### 2.1 Compte financier

Présentation par Mme RAMONET et l'agent comptable Mr SALIOU, de l'exercice 2024.

Un excédent (Dépenses = 761 971,32€, Recettes = 772 585,26€) dû à l'obtention d'une subvention et à des achats moindres que prévu initialement. Une situation budgétaire qui passe de critique à délicate avec 25,77 jours d'autonomie. L'agent comptable appelle à la prudence.

Approbation du compte financier mise au vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Affection du résultat mise au vote : 14 pour ; 0 contre et 0 abstention.

### 2.2 Prélèvement sur fonds

Approbation de l'utilisation du fonds de roulement pour le financement d'achat de matériel pour la cuisine 3000 euros mise au vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

### 2.3 Dons

Approbation d'un don de 2000€, par l'APE, pour les activités pédagogiques mise au vote : 14 pour, 0 contre ; 0 abstention.

Approbation d'un don de 1984€, par le FSE, pour les activités pédagogiques mise au vote : 14 pour, 0 contre et 0 abstention.

## 3 Questions diverses

Approbation d'une convention avec la CLCL pour la promotion des activités sportives, activités nautiques mise au vote : 14 pour, 0 contre et 0 abstention.

Information donnée sur la disparition, à la rentrée 2025, des DP1 et DP2 au self. Seuls les DP3 et DP4 sont maintenus pour un fonctionnement plus simple sur le plan du traitement opérationnel d'un point de vue comptable.

Information sur l'organisation autour des épreuves du DNB données : épreuve orale du DNB le 28 mai et épreuves écrites les 26 et 27 juin. Collège fermé aux élèves du 25 au 30 juin inclus pour examen, corrections et constitution des classes pour la rentrée 2025/2026. Réouverture pour les élèves qui le souhaitent du 1<sup>er</sup> au 4 juillet avec inscription préalable au service de demi-pension afin d'éviter tout gaspillage de nourriture.



Anne-Laure TRÉBAOL  
Secrétaire d'instance

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "ALTE". Below the signature, the name "ALTE" is printed in a light, dotted font.

0290049W  
ACADEMIE DE RENNES  
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY  
12 RUE DE SAINT-EXUPERY  
29260 LESNEVEN  
Tel : 0298830045

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 37-1

**Annule et remplace l'acte n° 37 - 2024-2025**

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/03/2025

Réuni le : 31/03/2025

Sous la présidence de : Corine Baron

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur**

Modifications

Oui     Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 2

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :                      14

Pour :    14

Contre :    0

Abstentions :                                      0

Blancs :    0

Nuls :    0

0290049W  
ACADEMIE DE RENNES  
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY  
12 RUE DE SAINT-EXUPERY  
29260 LESNEVEN  
Tel : 0298830045

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 43  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/03/2025  
Réuni le : 31/03/2025  
Sous la présidence de : Corine Baron  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier**

**Année d'exercice : 2024**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

**Réserves :**

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 4

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0290049W  
ACADEMIE DE RENNES  
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY  
12 RUE DE SAINT-EXUPERY  
29260 LESNEVEN  
Tel : 0298830045

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 42  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/03/2025

Réuni le : 31/03/2025

Sous la présidence de : Corine Baron

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2024 comme suit :**

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 4

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0290049W  
ACADEMIE DE RENNES  
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY  
12 RUE DE SAINT-EXUPERY  
29260 LESNEVEN  
Tel : 0298830045

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 39-1

**Annule et remplace l'acte n° 39 - 2024-2025**

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/03/2025

Réuni le : 31/03/2025

Sous la présidence de : Corine Baron

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2025**

**Numéro de la DBM : 2500001**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

adopte la décision budgétaire modificative de prélèvement sur fonds de roulement :  
3000 euros répartis comme suit :

OPC/CUIS/OMATE : 3000€

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0290049W  
ACADEMIE DE RENNES  
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY  
12 RUE DE SAINT-EXUPERY  
29260 LESNEVEN  
Tel : 0298830045

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 40  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/03/2025  
Réuni le : 31/03/2025  
Sous la présidence de : Corine Baron  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise l'acceptation du don de l'APE d'un montant de 2000euros pour des activités pédagogiques.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0290049W  
ACADEMIE DE RENNES  
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY  
12 RUE DE SAINT-EXUPERY  
29260 LESNEVEN  
Tel : 0298830045

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 41  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/03/2025  
Réuni le : 31/03/2025  
Sous la présidence de : Corine Baron  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration autorise l'acceptation du don du FSE d'un montant de 1984 euros pour des activités pédagogiques.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0290049W  
ACADEMIE DE RENNES  
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY  
12 RUE DE SAINT-EXUPERY  
29260 LESNEVEN  
Tel : 0298830045

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 38  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/03/2025  
Réuni le : 31/03/2025  
Sous la présidence de : Corine Baron  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise Mme la cheffe d'établissement à signer la convention avec la Communauté Lesneven et Côtes des légendes relative à la promotion des activités nautiques et de la découverte de l'estran auprès des élèves scolarisés sur le territoire.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0